L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 4 AVRIL 1885.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Lewis Fishel vs. Philip Phillips.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,679—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 28 avril 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gallatin, Vieille Levée maintenant Decatur, Hôpital et Quartier, désigné par le numéro trois et mesure vingt-cinq pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Vieille Levée maintenant Decatur et vingt-six pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de cent douze pieds sept pouces et une ligne sur le côté le plus près de la rue Hôpital et de cent seize pieds un pouce et trois lignes sur le côté le plus près de la rue Quartier.

Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de la succession de François Lacroix, conformément à un acte passé pardevant Christoval Morel, notaire en cette ville, le 8me jour de février 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27mars—27—avril 3 4 10 17 24 28

Andrew Price vs Mateo ou Mathew ou Mathieu Ashland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6052—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, MARDI 21 avril 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Douane, Treme et Bienville, formant une partie des lots de terre désignés par les numéros deux, seize, dix sept et dix huit sur un plan fait par J. Communy, ancien voyer de la première municipalité, en date du 10 décembre 1842 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, en cette ville.

Le dit lot est composé de la partie du fond des lots numéros seize, dix sept et dix huit, et mesurant, au pied anglais, vingt trois pieds de face à la rue Franklin et s'étendant dans la profondeur, entre lignes parallèles, de quatre vingts pieds cinq lignes.

Etant la même propriété que Mathew Ashland a acquise de Charles Lafitte, de la Nouvelle-Orléans, agent avocat muni de pouvoirs de Mlle Marie Delphine Barbet, de Paris, France, et de Latour Arthur Marie Emile de Saint-Pierre, aussi de Paris, France, par acte pardevant Nicholas Brown Trist, un notaire, pour la paroisse d'Orléans, le 22 mars 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
20 mars—20 27—avril 4 10 21

Thomas J. Kenney vs. A. J. Dunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 1128—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI le 22 avril 1885 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District dans l'ilet borné par les rues St Joseph, St Charles, Carondelet et Delord, mesurant vingt sept pieds onze pouces de face à la rue St Joseph sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles, se composant de tout le lot No 7 sur un plan dressé par D. Huard, le 22 février 1837, et déposé en l'étude de Felix de Armas, anciennement notaire en cette ville, et quatre pieds du lot No 6 qui est attenant, enregistré au bureau des transfert livre [illegible], folio 221.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
21 mars—21 28—avril 4 11 & 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de cette grande portion de terre et de valeur avec la résidence double et substantielle qui s'y trouve connue sous les Nos 247 et 249 rue Félicité Road, entre St Charles et Prytanée, le tout porte un loyer de $140 par mois.

Metropolitan Bank vs. Jonas Marks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 13,502—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1885, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Félicité Road, Urania, St Charles, Polymnie et Prytanée, et connu comme les lots numéros quatre, cinq et six et une partie du lot numéro trois sur un plan dressé par Pilié et Deponilly, architectes, en date du 1er janvier 1866. Une copie du dit plan est annexée à un acte passé pardevant F. O. Stark, anciennement notaire, le 20 juin 1866. La dite portion de terre mesure soixante pieds six pouces et sept lignes de face à la rue Urania et trente cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Félicité Road, la dite façade totale de quatre vingt seize pieds six pouces et trois lignes, sur une largeur dans le fond de quatre vingt quinze pieds huit pouces et quatre lignes et à une profondeur de cent cinquante-neuf pieds sept pouces et six lignes sur le côté le plus près de la rue Prytanée, et cent cinquante pieds huit pouces et six lignes sur le côté le plus près de la rue St Charles, où elle est bornée par une allée commune.

Les bâtisses sur la dite portion de terre étant connues comme les numéros 247 et 249 Félicité Road.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

Compagnie de l'Hôtel St-Charles, de la Nouvelle-Orléans vs M. Strassel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 13,600—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre Natchez Alley et la rue Gravier, dans le Premier District de cette ville le MARDI 7 avril 1885 à midi de la propriété ci-après décrite, savoir :

Le droit d'occuper le bail non expiré, échéant le 30 septembre 1885, du magasin No 15 rue St Charles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
27 mars—27 31 avril 4 7

Mechanics & Traders Insurance Company vs. Ben Gerson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,275—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-après désignés le SAMEDI 4 avril 1885 à 10 heures A. M. de la propriété ci-dessous décrite à savoir :

Les meubles de maison et effets mobiliers que contient le local No 349 rue Magazine conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24mars—24 31 avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

Propriétés améliorées de valeur dans le Troisième District.

A des conditions libérales.

Succession de Jacob Gross.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 11,418—En vertu d'un jugement rendu le 14 janvier 1885 et signé le 21 janvier 1885, pour effectuer un partage à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 8 avril 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, savoir :

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans cette partie connue comme faubourg Marigny, dans l'ilet désigné par le No. cinquante six, borné par les rues St Antoine, Joséphine, Bagatelle et Solidelle, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 18 mai 1839, et aussi d'un plan annexé pour référence à un acte passé pardevant J. Agaisse, anciennement notaire en cette ville le 3 février 1847.

Lequel dit lot est désigné par le numéro quatorze sur les dits plans et mesure vingt six pieds huit pouces de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Etant la même propriété que Jacob Gross acquit de Henry Wiltz par un acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire en cette ville le 16 juillet 1860.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans cette partie connue anciennement comme Faubourg Marigny, désigné comme lot numéro trois de l'ilet numéro quatre-vingt-huit sur un plan en date du 1er juin 1830, déposé pour référence en l'étude de Carlisle Pollock, alors notaire en cette ville, lequel dit ilet est borné par les rues Français, Vertu, Magistrat et Union, et le dit lot forme l'encoignure des rues Vertu et Français et mesure, au pied français, soixante pieds de face à la rue Français, sur une profondeur de cent vingt pieds à la rue Vertu.

Etant la même propriété que le dit Jacob Gross avait acquise de la succession de Mme Françoise Reine Combelle, par acte passé pardevant E. G. Gottschalk, anciennement notaire en cette ville, le 3 août 1864.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union, Bagatelle, Prosper et Solidelle, désigné par le numéro dix de l'ilet cinquante-deux, conformément à un plan fait par Cosnier, voyer, en date du 12 décembre 1845 déposé pour référence en l'étude de L. T. Caire, alors notaire en cette ville, sous le numéro trente-trois du livre de plans numéro cinq, et mesure, au pied français, trente pieds et un demi pouce de face à la rue Union, sur une profondeur de soixante-seize pieds huit pouces et face à la rue Solidelle.

C'est la même propriété que le dit feu Jacob Gross avait acquise par voie d'achat de la veuve et des héritiers de William Dorr, par acte passé pardevant Joseph Cohn, ancien notaire de cette ville, le 31 décembre 1875.

Conditions—Un tiers comptant et le reste du prix d'achat à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs portant intérêt à raison de huit pour cent par an, le paiement devant être garanti par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété pour laquelle les dits billets seront donnés, avec les clauses de garantie ordinaires de cinq pour cent pour honoraires d'avocat, et transfert de la police d'assurance.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 mars—7,14,21,28—avril 4,8.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une superbe maison et terrain sur l'Avenue Canal,

de style moderne et parfaitement finie, récemment réparée, avec un terrain spacieux avec de jolis dessins et ornements, bâtie par feu Wm A. Bell. A l'encan, avec des conditions faciles à long crédit.

Dans l'affaire de A. G. Nicolopulu vs ses créanciers.

No 13,141—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1885, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, et signé le 5 mars 1885, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir :

Cette résidence charmante et complète, anciennement connue comme La Résidence de Bell, située sur l'Avenue Canal, dans le Premier district de cette ville ; le terrain occupe tout l'ilet borné par l'Avenue Canal, les rues Gasquet, Telemachus et Cortez, et mesure 277 pieds 1 pouce 1 ligne de face sur chacune des rues Canal et Gasquet et 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur chacune des rues Télémachus et Cortez, communication constante et rapide avec le centre des affaires, soit par chars urbains ou chemin de fer. La résidence est en retraite sur l'Avenue et se trouve entourée par un très beau jardin et pelouse, le site est des plus agréables et des plus attrayants ; la maison a une corniche élégante sur la façade ainsi que de spacieuses galeries ornées de colonnes ; il y a au centre un large vestibule, des octogones sur le côté et un observatoire élevé.

Les salons, la bibliothèque, la salle de réception, la salle à manger et les principales chambres à coucher sont vastes et parfaitement finies. Tous les devants de cheminée sont du marbre le plus fin, la disposition des principaux appartements est parfaite ; on y trouve réuni tout ce qui est nécessaire aux besoins et au confort d'une grande famille.

Dans l'aile à deux étages, la cuisine munie d'un range, la chambre à provision, les cabinets, les chambres à coucher, les chambres à domestique et autres dépendances sont vastes et en rapport avec la somptuosité de la résidence.

Dans les cours, se trouvent toutes les autres dépendances nécessaires, tels que écuries, remises, poulailler, etc.

Les visiteurs ne seront admis que sur une carte des encanteurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, du jour de la vente, pour billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et vendeur, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, et toutes les autres clauses usuelles de garantie ; l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1885 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Wm O. Hart, notaire, No 81 rue St Charles. 8mars—8 14 21 28 av4 5 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion rare pour les capitalistes.

L'encoignure dominant des rues Canal et Carondelet, faisant face aux "Bâtisses Touro" et au Pickwick Club, occupé par "Kuntz," le confiseur, Et autres,

Et donnant un revenu certain de $9,000 par an.

Vente à l'encan à crédit.
Pour effectuer un partage

Dans l'affaire en partage de propriétés foncières, appartenant aux successions de Madeleine A. Byrne et de John Bligh Byrne, consolidées Nos. 11,442 et 11,783 consolidés.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 11 avril 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 26 février 1885, et signé le 6 mars 1885, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-après décrites, savoir :

La bâtisse en briques à trois étages à l'encoignure Sud-Est des rues Canal et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Carondelet, St-Charles et Commune. Le lot est connu comme le No 5 sur un plan par C. F. Zimpel, voyer, en date du 20 mars 1833, et mesure conformément au dit plan, au pied américain, 29 pieds 8 pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur de 160 pieds 8 pouces et de face à la rue Carondelet. Le dit lot est sujet à l'usage d'une allée à peu près de 15 pieds de largeur ouvrant sur la rue Carondelet ; c'est seulement en commun avec certain et ceux qui touchent aux lots Nos 1 2 3 et 4, conformément au dit plan de Zimpel.

Le coin proprement dit, de même que le 2ème et le 3ème étages sont occupés par N. Kuntz, confiseur, les magasins Nos 2 [illegible] 1 1/2 et 4 sont occupés par MM. Capdau, Justrabo et Boyer et Hodgson ; l'étage supérieur par MM Ellis Bros, A. J. Lewis et Dr Murphy. La moyenne du loyer des dits magasins excédant $8700 par an. La dite propriété sera vendue sujette aux loyers et baux actuels dont on peut connaître les détails en s'adressant aux encanteurs lesquels seront pleinement donnés le jour et au lieu de la vente.

Conditions de la vente—Un tiers du prix d'achat devra être payé au comptant, un tiers à douze mois, et un tiers à deux ans du jour de la vente, en billets de l'acquéreur subdivisés en coupons à la convenance des parties intéressées portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec les clauses de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance en plein et transfert de la police et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera en sus du montant de son adjudication le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1885 et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire, chambre No 32 Keyner Block.
8 mars—8 14 21 28—avril 4 5 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double No 32 rue Tonti.

Et cinq terrains pour bâtir sur les rues Gasquet et Rocheblave.

Succession de David Stewart.

No 12,095—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 4 Avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 28 Février 1885 il sera vendu, à l'encan, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Le cottage en bois à deux corps de logis et à un étage No 32 rue Tonti dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Gasquet et Palmyre, le lot est désigné comme le No 5, et mesure 32 pieds de face à la rue Tonti sur une profondeur de 108 pieds 3 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

2° Six lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Canal, Rocheblave et Dorgenois, désignés par les Nos 16, 17, 24, 25, 26 et 27, mesurant comme suit :

Les lots Nos 16 et 17 mesurent chacun 27 pieds 10 pouces de face à la rue Gasquet, le lot No 16 à une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes et le lot No 17 a une profondeur de 105 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Les lots Nos 24, 25, 26 et 27 se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 193 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Comptant. 10 pour cent seront requis au moment de la vente ; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1885.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Marcel T. Ducros, notaire, No 138 rue Gravier.
4 mars—4,14,21,28—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée à Alger.

Succession de Charles Pilman.

No. 13,559.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL encanteur, Bureaux, 5 rue Carondelet—SAMEDI, 18 Avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Wm. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 16 mars 1885, il sera vendu à l'encan, un certain terrain ou portion de terre de forme triangulaire étant dans le faubourg Duverges, en cette paroisse, rive droite du fleuve Mississippi, compris entre les rues Dulmarche et Madison, la ligne de Burg Mossy ; lequel dit morceau de terre est désigné comme ilet No. 38, et mesure deux cent vingt-trois pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Madison sur cent vingt-quatre pieds 7 pouces à la rue Dulmarche sur trois cent cinquante cinq pieds dix pouces et 8 lignes sur la ligne de division de Burg Mossy, les améliorations comprennent une résidence en bois à un étage, etc., avec orangers et arbres divers.

Pour plus amples informations, voir les plans à la Bourse.

Conditions, comptant. Les taxes dues et exigibles en 1885 devant être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robt. J. Ker, notaire.
17 mars—17 21 28 avril 4 11 18.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue de Chartres, entre Pauline et Indépendance.—Succession de feu Henry Hartmann. Dossier No 13,367.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureaux No 12 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mai 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 26 mars 1885, No. 13,367 du Dossier de la Cour, pour le compte de la succession de feu Henry Hartmann, à l'encan, il sera vendu—

Une certaine portion de terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1, borné par les rues Peters, Chartres, Indépendance et Pauline, commençant à un point 61 pieds 8 pouces et 2 lignes de distance du coin des rues Chartres et Pauline et mesurant 31 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 64 pieds, au pied américain.

Les améliorations comprennent une jolie résidence cottage en bois contenant 4 chambres, cuve, hangar, etc.

Conditions—Comptant en passant l'acte de vente, l'acquéreur devant assumer en sus du prix de son enchère les taxes dues et exigibles en 1885, et faire un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant R. J. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 mars—avril 5,12,19,26—mai 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente de meubles de luxe.

Ameublement de salon, de salle à manger, de bibliothèque et de chambre à coucher, provenant de Siebrecht, McCracken et fournisseurs étrangers; Tapisseries, Rugs, Rideaux Dentelles, Bronzes et Vases rares; Peintures et tableaux des grands maîtres, anciens et modernes; un Piano "Knabe", Miroirs, Candélabres et une table Collender.

Dans l'affaire de A. Carrière & Sons vs. leurs créanciers—No 11,816.

Vente de Syndic, par ordre de J. M. Seixas, Esq., Syndic.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MARDI, 7 avril 1885, à 11 heures du matin, sur les lieux—

La résidence Nicolopulo, rue du Canal, entre Telemachus et Cortez, ancienne résidence de M. W. A. Bell, il sera vendu à l'encan—

Le contenu de la dite résidence en tant qu'il s'agit de meubles de maison, ornements, tableaux, peintures, etc.

Conditions—Comptant avant livraison.

La propriété se trouve sur le côté supérieur de la rue du Canal, à mi-chemin entre les Avenues Hagan et Carrollton. On peut s'y rendre par les chars de ville de la rue du Canal, ou par le convoi à vapeur du West End.

Les meubles peuvent être vus en se procurant des cartes des encanteurs le jeudi, 2 avril, et le lundi, 6 avril, entre 11 heures a. m. et 3 heures p. m.
15 mars—15 22 29—avril 2,4 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Emplacement d'affaires,

bien établi, de feu Edward Burke, No. 192 rue Tchoupitoulas, et les magasins et résidences, Au coin des rues Market et Peters, Faisant face à la batture et au port où sont mouillés les navires étrangers.

Vente au comptant à l'encan.

Succession de Mme Mary O'Meara, veuve d'un premier mariage de Erasmus Griffiths, et d'un second mariage de EDWARD BURKE.

No 11,847.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Nicholas H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 mars 1885, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur suivantes, savoir :

1° **L'emplacement d'affaires No 192 rue Tchoupitoulas**, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Julie et St-Joseph. Le lot est désigné comme le No 8 et mesure 24 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 80 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Sur ce lot est bâtie la maison de résidence et le magasin en briques à trois étages No 192 rue Tchoupitoulas, connu comme l'emplacement d'affaire et la résidence de feu Edward Burke.

2° **Cinq lots de terre** avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues de la **Nile-Levée ou Peters, Tchoupitoulas, St-James et South Market ou Market Place.** Ces lots sont désignés par les Nos 1 2 3 4 et 5 et mesurent comme suit, savoir :

Le lot No 1 forme le coin des rues Peters et South Market et mesure 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur et façade à la rue South Market, entre lignes parallèles, de 97 pieds.

Le lot No 2 touche au lot No 1 et mesure 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de façade à la rue Peters sur 97 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les deux susdits lots ont l'usage d'une allée dans le fond mesurant 3 pieds de largeur et s'ouvrant sur la rue South Market.

Les améliorations sur les dits deux lots comprennent deux magasins et résidences en briques à trois étages désignés par les Nos 556 et 557 Peters street. Le coin No 556 connu sous le nom de Market Hall.

Les lots Nos 3 4 et 5 se touchent et mesurent comme suit : le lot No 3 a 21 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue South Market sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et touche à la susdite allée sur le côté vers la rue Peters.

Les lots Nos 4 et 5 se touchent et mesurent chacun 24 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue South Market sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur les trois susdits lots comprennent trois résidences et magasins en briques à deux étages désignés par les Nos 2 4 et 6 Market Place on South Market Street.

La dite propriété se trouve dans le même ilet que le Anti-Fogles Brewery et fait face au grand dépôt de douves de MM. Bolet Frères.

Condition de la vente—Comptant. Les acquéreurs devant assumer en sus du montant de leur enchère, le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1885, et faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Hero Jr, notaire.
15mars—15 28—4 11 18 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Six lots de choix à l'encoignure sud-ouest de la rue St Charles et l'Avenue de la Louisiane [illegible]

Succession de Charles H. Churchill. No 8052—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Francis A. Monroe juge de la dite cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 6 mars 1885 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir :

Six lots de terre dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Carondelet, Delachaise et de l'avenue de la Louisiane, désigné par les lettres A B C D E et F et mesure comme suit à savoir :

Les lots A, B, et C, mesurent chacun 34 pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot D, mesure 33 pieds 10 pouces de face à l'Avenue St-Charles sur une profondeur et de face à l'avenue de la Louisiane de 120 pieds et forme l'encoignure sud-ouest des dites avenues.

Les lots E et F mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue de la Louisiane sur une profondeur de 135 pieds 10 pouces.

Les dits six lots forment un carré de terre mesurant 135 pieds 10 pouces de face à l'Avenue St-Charles sur 180 pieds de profondeur et de face à l'Avenue de la Louisiane.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ou 1, 2 et 3 ans de crédit à partir du jour de la vente, avec billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant intérêt à raison de 6 pour cent par an avec toutes les clauses usuelles de garantie, les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes en 1885 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John Bendernagel, notaire, No 158 rue Commune.
15 mars—15 21 28—avril 4 11 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un charmant cottage élevé

No. 153 rue Constance, entre Robin et Race.

Vente à l'encan à crédit.

Succession de Mme Mano Murphy, femme décédée de Daniel P. Murphy.

No. 11,371—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur, bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, sur la rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Nicholas H. Rightor, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 mars 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le cottage élevé No. 153 rue Constance, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magazine, Robin et Race, le lot est désigné par le No. 3 et mesure 41 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

Le cottage est retiré de la rue, a une galerie de façade et une en arrière, 4 chambres en bas et 5 chambres, chambres à bain, et 2 chambres dans les mansardes, une bâtisse attenante à deux étages avec 4 chambres, 3 citernes, etc., et louée avec bail à M. Geo. Provensano à $40 par mois. La propriété est en bon état et dans un voisinage recherché.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an, avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant John Bendernagel, notaire.
15 mars—15 21 28—avril 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Phaeton, Victoria, Coupé, Voiture et harnais à l'encan.

Dans l'affaire de A. G. Nicolopulo vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Dossier No. 13,141.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—LUNDI, 6 Avril 1885, à 11 heures du matin, en face de l'écurie Leonard, sur le côté Est de la rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu d'un ordre de l'honorable Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 13 mars 1885, il sera vendu, à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un Phaeton,
Un Buggy pour promenade,
Une Voiture Victoria,
Trois jeux de Harnais.
Conditions—Comptant sur les lieux.
25 mars—25,28,29—avril 4,5

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles, Bibliothèque, Peintures, Portraits, Gravures en métal.

Dans l'affaire de A. G. Nicolopulo vs. ses créanciers.

No 13,141—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—MARDI, 7 avril 1885, à 11 heures du matin, (et le lendemain à la même heure dans le cas où la vente sera remise ou continuée,) sur les lieux Avenue Canal, entre les rues Telemachus et Cortez, sur le côté du Premier District, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 13 mars 1885, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Quelques Meubles de maison, une Bibliothèque contenant environ 800 volumes, Porte-Feuilles, Mappes, Gravures sur métal, Albums, Galerie de Doré et un paysage de la Louisiane par Clague.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Il ne sera fait de livraison qu'à la clôture de la vente.
25 mars—25,28,29—4,7 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Un arpent de terre sur le Chemin de Gentilly, sur l'ancienne propriété Le Beau, près du chemin de fer Pontchartrain.

Succession de Onofrio Zagame.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 7,599.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 mai 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'hôtel St-Charles rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 mars 1885, la propriété suivante, savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, située dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly, à une distance d'environ trois milles du Marché Français et à quatre arpents de la station de Gentilly, sur le chemin de fer Pontchartrain, désignée par le No. 2 ; laquelle portion de terre mesure un arpent de face au Chemin de Gentilly sur vingt arpents de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Chas. Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1885.
1er avril—1,4,11,18,25—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

BELLE VENTE DE MAGNIFIQUES PLACEMENTS

—DE—

Propriétés Centrales de Choix,

—COMPRENANT—

Magasins et résidences situés dans le Premier et Second Districts de cette ville, et terrains vacants dans le Troisième District.

SUCCESSION DE ANTOINE CARRIERE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,591.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—

Le Samedi, 4 avril 1885.

il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St-Charles— En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 février 1885.

Les propriétés suivantes et actions appartenant à la susdite succession, savoir :

Actions.

18 actions de $50 chacune du fonds capital de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans de cette ville d'après certificat No 335 daté 22 août 1872

Propriétés foncières.

PREMIER DISTRICT.

Magasin en briques à quatre étages, encoignure des rues St-Charles et Poydras.

1° UN LOT DE TERRE formant encoignure dans l'ilet compris entre les rues St Charles, Poydras, Carondelet et Perdido, mesurant 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue St-Charles, sur 100 pieds de profondeur, et faisant face à la rue Poydras.

Ensemble un magasin en briques à trois étages, ayant au rez-de-chaussée un grand magasin subdivisé en deux, et quatre chambres au dessus aux étages supérieurs, verandahs en fer au premier et second étages et faisant face aux rue St-Charles et Poydras.

Une autre bâtisse en briques à trois étages, attenant à la bâtisse ci-dessus décrite, ayant au rez-de-chaussée un grand magasin subdivisé en deux magasins et onze chambres aux étages supérieurs, [illegible] citerne, hydrant, chambre à bain, lieux d'aisance à chaque étage, etc. etc.

Le rez-de-chaussée du magasin de l'encoignure est loué à M. Dan Hurley sans bail à raison de $100 par mois.

Le rez-de-chaussée de la bâtisse de derrière faisant face à la rue Poydras, Nos 153 et 155, est loué sans bail à raison de $40 par mois.

Les étages de la bâtisse principale, ainsi que ceux de la bâtisse attenante, sont loués à bail à M. G. [illegible] connue comme l'Hôtel Lafy, jusqu'au 1er octobre 1885, à raison de $[illegible] par mois—le tout [illegible] un revenu annuel de $7,880.

SECOND DISTRICT.

Magasin en briques à un étage, rue Decatur No 11.

2° UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Decatur, Levée, Bienville et Douane, lequel lot de terre mesure 23 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur sur 215 pieds 2 pouces de profondeur, ensemble un magasin en briques à un étage avec balcon et ferrures en fer sur la façade. Cette propriété est louée à bail à M. Paul Gelpi à raison de $133.00 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

Trois magasins en briques à deux étages, à l'encoignure des rues Bienville et Decatur.

3° UN TERRAIN formant encoignure dans l'ilet compris entre les rues Bienville, Decatur, Chartres et Conti, lequel lot mesure 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Decatur sur 109 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Bienville le tout plus ou moins.

Ensemble un magasin en briques à deux étages construit à l'encoignure et un autre magasin en briques à deux étages attenant, faisant face à la rue Decatur.

Ces deux magasins sont loués à bail à M. Auguste Ranzel à raison de $100 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

Un autre magasin en briques à deux étages avec résidence au dessus faisant face à la rue Bienville, et attenant à la profondeur aux deux magasins ci-dessus décrits.

Ce magasin est loué sans bail à raison de $20 par mois.

Résidence de choix en briques à un étage rue Bourbon, No 181.

4. UN LOT DE TERRE [illegible] entre les rues Bourbon, Dauphine, Ste Anne et Dumaine, lequel lot de terre mesure [illegible] pieds 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur du côté de la ligne vers la rue Dumaine, 84 pieds 6 pouces sur une première profondeur sur la ligne vers la rue Ste Anne, de là [illegible] vers la rue Dumaine 33 pieds de là sur une seconde profondeur de 44 pieds 4 pouces 5 lignes et 32 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une résidence de choix en briques à un étage, très agréable, ayant au rez de chaussée un grand corridor d'entrée au centre, et de chaque côté salon avec arches, cheminées en marbre—très riches vestibule derrière et servant de salle à manger, avec vaisselier.

A l'étage supérieur, corridor au centre, cinq chambres à coucher, cabinet, grand vestibule et gallerie derrière, balcon en fer avec marquise sur la façade et le côté, gaz dans la maison.

Dans la cour une bâtisse en briques à un étage, contenant cinq chambres au rez de chaussée et cinq au-dessus, galerie sur le côté et lieux d'aisance, cour dallée, citerne, hydrant, un joli jardin d'agrément.

Résidence en briques à un étage rue Ste Anne No 93.

5° UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Bourbon et Dauphine, lequel lot de terre mesure 36 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Ste-Anne sur 129 pieds de profondeur. Ensemble une résidence en briques à un étage ayant au rez-de-chaussée quatre chambres avec porte à coulisse, galerie derrière, deux cabinets, cinq chambres à coucher au-dessus et verandah en fer sur la façade ; dans la cour une bâtisse en briques à étage ayant quatre chambres, cuisine, hydrant, parterre, citerne, lieux d'aisance, &c., &c.—Loué $30 par mois, avec bail expirant le 30 septembre 1885.

Résidence à étage en bois, à l'encoignure des rues Esplanade et Derbigny.

6° UN LOT DE TERRE dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Claiborne, Derbigny et le Chemin du Bayou. Lequel lot de terre mesure 55 pieds 5 pouces de face à la rue de l'Esplanade, 158 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny, 16[illegible] pieds 6 pouces sur la ligne opposée sur une ligne oblique et 11 pieds 9 pouces de longueur sur la ligne du fond.

Ensemble, une résidence en bois à étage ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, salon double et salle à manger tous avec portes à coulisse, vestibule, galerie derrière, et à l'étage supérieur corridor, et quatre chambres à coucher, chambre à bain avec lieux d'aisance, galerie derrière, balcons sur la façade et le côté, dans la cour et attenant à la maison une bâtisse à étage en bois ayant trois chambres au rez-de-chaussée et trois au-dessus, lieux d'aisance, etc., citerne, hangar à bois et à charbon, cour carrelée, jardin, etc. Cette propriété est louée $50 par mois, avec bail expirant le 15 octobre 1885.

TROISIEME DISTRICT.

TERRAINS VACANTS.

7° DEUX LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par le Canal Marigny, les rues St-Antoine, Duels et Bagatelle ; lesquels lots de terre mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

8° QUATRE LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Espérance, Lol, St-Antoine et Bagatelle, désignés par les Nos 9 et 1[illegible], lesquels lots de terre mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le lot No 9 formant encoignure aux rues Espérance et St-Antoine. Le tout d'après les plans faits par Chs G. de Lisle, en date du 1er octobre 1854.

Termes et Conditions, Pour les Actions comptant, Pour les Propriétés Foncières.

Un tiers ou davantage comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt, par an de date jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent pour les honoraires d'avocats en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets et le transfert des polices d'assurance aux porteurs des billets et toutes les clauses pénales d'usage. Les taxes payables en 1885 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix de vente.

Actes de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acheteurs.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix de vente afin de garantir leurs adjudications.
28 fév—7,14,21,28 mars—4 avril

Fabrique de corniches Crescent City.

(Crescent City Cornice Works.)

BACKUS & BRISBIN,

Corniches et dessus de fenêtre en fer galvanisé. Chassis pour toiture, brevet de Hayes, sky-light. 247 à 251 rue Magazine,
19 sept—1an NLLE-ORLEANS

Le plus grand médium-guérisseur du siècle—Madame Nelson rue St. Joseph, 205, entre Carondelet et St Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à enseigner à réussir en quoi que ce soit dans l'avenir. Elle communique avec tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses là où la science de médecins éminents est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M à 9 P. M., $1 et $2. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète.
6 nov—1an

L. DUPLEIX—Agence général d'affaires—Natchitoches, Louisiane. De longues années d'expérience, acquises par cette agence, offre au commerce et aux étrangers de grandes facilités pour ventes ou achats de propriétés, placement de capitaux ou produits. Collections—renseignements de quelque nature qu'ils soient, reçoivent une attention prompte et soignée. Correspondance échangée en Français, Anglais, Espagnol et Allemand. 6jan—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés de valeur à l'encan

Situées dans le 1er, 2d, 3ème, 4ème et 6ème District.

Procès en Partage.

Albin Rochereau et al vs Martha Patton, veuve en communauté et Exécutrice testamentaire de Pierre Crabites et als.

No 13,179, Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus, le 23ème jour du mois de février 1885, par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Division D. de ladite cour, et aussi conformément aux recommandations d'une assemblée de famille homologuée par un décret de ladite cour rendu le 6eme jour du mois de mars 1885—

Je procéderai à vendre à l'encan le SAMEDI, 18 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, les propriétés suivantes, savoir :

PREMIER DISTRICT.

L'encoignure des rues Bassin et Girod.

1° UN LOT DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'ilet compris entre les rues Girod, Bassin, Remparts et Julia, mesurant 29 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Girod, sur 100 pieds de profondeur et faisant face à la rue du Bassin, et 30 pieds 3 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond et donnant sur une allée ouvrant sur la rue du Bassin.

Cette propriété est louée $25 par mois avec un bail expirant en septembre 1885.

No. 17 rue Poeyfarré.

2° UN LOT DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé au faubourg Delord, dans l'ilet borné par les rues Poeyfarré, Foucher, Annonciation et Delord, lequel lot de terre mesure 20 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Poeyfarré, sur 124 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur, renfermé dans le fond par une allée de 8 pieds de large, traversant de la rue Annonciation à la rue Foucher en commun au dit lot et aux autres.

Cette propriété est louée $20 par mois avec un bail expirant le 30 septembre 1885.

Magnifique résidence haute en briques, rue Calliope No 229.

3° UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Calliope, Delord, Baronne et Dryades, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur entre lignes parallèles de 189 pieds 8 pouces 3 lignes du côté le plus rapproché de la rue Baronne et 193 pieds 8 pouces 6 lignes du côté le plus rapproché de la rue Dryades, et 32 pieds 2 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond. Ensemble, une jolie résidence en briques à étage, construite à une distance de la rue et ayant toutes les améliorations modernes, louée $65 par mois, avec un bail expirant le 30 septembre 1885.

QUATRIEME DISTRICT.

Un grand ilet de terre avec une élégante résidence à étage, sur l'avenue Washington.

4° UN ILET DE TERRE subdivisé en 34 lots, situé au faubourg Livaudais dans l'ilet borné par l'Avenue Washington, les rues Sixième, St Georges et St André, lequel ilet mesure 300 pieds de face à l'Avenue Washington même façade à la rue Sixième 448 pieds de face à la rue St Georges et la même façade à la rue St André, mesure américaine.

Ensemble une élégante résidence à étage en bois construite à une des encoignures et faisant face à l'Avenue Washington. Cette propriété rapporte $40 par mois et est sujette à un bail expirant en septembre 1885.

Une grande portion de terre formant les encoignures de l'Avenue Washington et des rues Freret et Locust.

5° UN LOT DE TERRE AVEC TOUTES les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'ilet borné par l'Avenue Washington, les rues Quatrième, Freret et Locust, désigné par le No 1 et mesurant 90 pieds de face aux rues Freret et Locust sur 277 pieds 9 pouces 6 lignes de face et de profondeur à l'Avenue Washington.

SECOND DISTRICT.

Spacieux lot de terre, avec résidence en briques à étage rue Conti No. 72.

6° UN SPACIEUX LOT DE TERRE composé de quatre lots désignés par les Nos 40 1 2 et 3 dans le carré d'ilet borné par les rues Conti, Bienville, Royale et Bourbon, lesquels lots mesurent ensemble 138 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Conti sur 210 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Royale 64 pieds 2 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond de 10 pieds 10 pouces 3 lignes sur une ligne parallèle à la rue Bourbon et courant vers la rue Conti de là 74 pieds 7 pouces 7 lignes sur une autre ligne de fond parallèle à la rue Conti et 149 pieds 9 pouces 7 lignes du côté vers la rue Bourbon. La dernière partie du dit lot donnant sur une allée de 7 pieds de large ouvrant sur la rue Bourbon. Ensemble une grande résidence de famille en briques à étage, verandah en fer sur la façade et portant le No 72 de la rue Conti.

Cette propriété rapporte $125 par mois avec un bail expirant le 31 juillet 1885.

Résidence à deux étages en briques rue Bourbon No. 69.

7° UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Conti et Bienville mesurant 31 pieds plus ou moins de face à la rue Bourbon sur 75 pieds 9 1/2 pouces de profondeur. Ensemble une résidence en briques à deux étages portant le No 7[illegible] rue Bourbon.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant en septembre 1886 à raison de $30 par mois.

Un lot de terre vacant faisant face à la rue Conti.

8° UN AUTRE LOT DE TERRE situé dans le même ilet que le [illegible] ci-dessus décrit et mesurant 32 pieds 1 1/2 pouces de face à la rue Conti sur environ 84 pieds 3 1/4 pouces de profondeur. Loué à raison de $15 par mois.

TROISIEME DISTRICT.

Résidence en bois, à l'encoignure des rues Johnson et Laharpe.

9° UN CERTAIN LOT DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans le carré d'ilet borné par les rues Laharpe, Johnson, Lapeyrouse et Galvez, mesurant 29 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Laharpe sur une profondeur et façade à la rue Johnson de 105 pieds 5 pouces.

Les améliorations comprennent une résidence en bois construite à l'encoignure, louée $30 avec un bail expirant le 31 août 1885.

Ilet de terre face aux rues Champs-Elysées et Français.

10° UN CERTAIN ILET DE TERRE compris entre les rues Champs-Elysées, Français, Agriculture et Abondance, ayant 24 lots et mesurant 319 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue des Champs-Elysées, même façade à la rue des Français 309 pieds 1 pouces de face à la rue Abondance et la même façade à la rue Agriculture.

Terrains vacants sur les rues Port et St-Ferdinand.

11° DIX NEUF LOTS DE TERRE dans l'ilet compris entre les rues St [illegible], St Ferdinand, Port et Prosper désignés par les lots Nos 1 à 19 inclusivement de l'ilet No. 28. Pour les dimensions se référer au plan à la Bourse.

SIXIEME DISTRICT.

Terrain au rue Dryades.

12° UN CERTAIN LOT DE TERRE dans le carré d'ilet borné par les rues Dryades, Delachaise, Baronne et l'Avenue Washington, désigné par le No. 11, mesurant 32 pieds de face à la rue Dryades sur 150 pieds de profondeur.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Termes et Conditions.

Un quart ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur.

Les actes de ventes se passeront pardevant James Fahey, notaire aux frais des acquéreurs et contiendront toutes les clauses usuelles relatives au paiement de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des billets et le transfert des polices d'assurance aux porteurs des dits billets.

Les taxes dues et exigibles en 1885 seront assumées et payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'acquisition sera exigé des acheteurs.
14 mars—14, 21, 28—avril 4 11 et 18.

Propriété rue Kerlerec.

Succession de George Allain.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 12,758

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 4 avril 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 février 1885, les propriétés suivantes, savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet formé par les rues Kerlerec, Esplanade, Bourgogne et Remparts, désigné par le No 5, lequel lot de terre est attenant dans sa profondeur aux lots Nos 3 et 4 sur la ligne du fond et mesure 57 pieds 11 pouces 4 lignes aux côtés parallèles à la rue Kerlerec, sur 55 pieds 5 pouces sur chacun de ses autres côtés, ensemble l'usage d'une allée ayant 6 pieds de large et ouvrant sur la rue Kerlerec, laquelle allée est commune également à deux autres terrains.

2° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même ilet et District, désigné par le No 4, lequel lot de terre mesure 27 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Kerlerec, sur 100 pieds 6 pouces de profondeur, ayant également droit à l'usage commun de l'allée ci-dessus mentionnée. Le tout d'après le plan fait par A. de Armas, député voyer de la ville, en date du 1er mars 1885.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant et la balance à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an, cinq pour cent pour honoraire d'avocat, et le transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets, y compris toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes exigibles en 1885 seront à la charge des acheteurs en sus du prix de vente.

Actes de vente pardevant Armand Pitot, notaire, aux frais des acquéreurs.
1er mars—1,7,14,21,28—4 avril

La Vacherie Mascotte, à l'encan.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse,—LUNDI 6 avril 1885, il sera vendu à 11 heures du matin, sur l'avenue de Carrollton, près du chemin de fer Mississippi Valley—

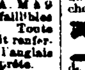

La belle Vacherie Mascotte, se composant de :

38 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres qui le point de vêler.

1 taureau, 4 beaux chevaux, 2 charrettes à lait et 1 ditto à provisions, les harnais, 1 buggy avec harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à 100 comptant, et au dessus de $100 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

La vente est positive et sans réserve pour cause de changement d'affaires. 1av—

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Occasion rare d'acheter de magnifiques emplacements pour bâtir.

Cent lots de terre

Les plus élevés de la ville, connus comme la célèbre Plaine des Raquettes, excellents et parfaitement situés pour établissements de jardins et de vacheries. Voisinage irréprochable et s'améliorant rapidement. Près des chars des rues Broad, Ursulines et Esplanade.

A longs termes et à des conditions exceptionnellement faciles.

Vente péremptoire.

Par ordre d'un propriétaire absent.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

1 **Onze lots de terre**, dans l'ilet 276, borné par les rues Ursulines, White, Dupré et Bellechasse.

2 **Six lots de terre**, dans l'ilet No 377, borné par les rues Ursulines, Oaks, Dupré et White.

3 **Vingt-deux lots de terre**, dans l'ilet No 386 borné par les rues Ursulines, Oaks, St Philipe, Dupré et Gayoso.

4 **Treize lots de terre**, dans l'ilet No 408 borné par les rues St. Philippe, Oaks, Gayoso et Salcedo.

5 **Six lots de terre**, dans l'ilet No 409, borné par les rues Ursulines, Oaks, Gayoso et Salcedo.

6 **Sept lots de terre**, dans l'ilet No 410, borné par les rues Ursulines, St. Jean, Gayoso et Lopez.

7 **Vingt-un lots de terre**, dans l'ilet borné par St Jean Washington, Lopez et Gayoso.

Pour de plus amples détails et pour les dimensions, voir les plans à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit pour billets garantis par hypothèque, portant 6 pour cent d'intérêt par an. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1885. Il sera requis dix pour cent comptant sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire.
21 mars—21, 28—avril 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois à deux corps de logis, rue Broad, entre Canal et Gasquet.

Terrains de valeur pour bâtir Rues Canal, Douane, Rendon et Lopez.

Cinq ilets de terre Rue Bienville, entre Rocheblave et Dorgenois.

Succession de Mme Rebecca F. Hoyle.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C—No 12,50[illegible]

PAR MACON PAUL & ROBINSON, Albert Paul encanteur, Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 18 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 25 février 1885, il sera vendu à l'encan—

1 Un certain terrain dans l'ilet borné par les rues Broad, Canal, Gasquet et Dorgenois, mesurant 32 pieds 9 pouces de face à la rue Broad sur une profondeur de 161 pieds 3 pouces sur la ligne touchant au lot No 9 et 149 pieds 1 pouces sur la ligne touchant au lot No 11. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis avec dépendances, etc.

2° DOUZE MORCEAUX DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Rendon et Lopez désignés par les Nos 2 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 et 24.

Le lot No. 2 mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue du Canal ayant une profondeur entre lignes parallèles de 109 pieds 5 pouces et attenant au lot No 1 qui forme le coin des rues Canal et Lopez.

Le lot No. 12 mesure 34 pieds 5 pouces de face à la rue Rendon sur une profondeur sur la ligne latérale attenant au lot No 11 de 13[illegible] pieds 5 pouces 4 lignes et sur la ligne attenant au lot No 13 de 108 pieds 1 pouce 5 lignes et de dimensions dans le fond correspondant avec la profondeur des dites lignes de 43 pieds 11 pouces 5 lignes.

Le lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Rendon sur une profondeur de 123 pieds 6 lignes entre lignes parallèles.

Le lot No. 14, formant le coin des rues Rendon et Douane mesure 31 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue de la Douane sur une profondeur et façade à la rue Rendon de 109 pieds 5 pouces.

Les lots Nos 15 16 17 20 et 21 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue de la Douane sur une profondeur entre lignes parallèles de 109 pieds 5 pouces.

Les lots Nos 18 et 19 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue de la Douane sur une profondeur entre lignes parallèles de 123 pieds 6 lignes.

Le lot No 24 mesure 30 pieds de face à la rue Lopez sur une profondeur entre lignes parallèles de 123 pieds 6 lignes.

3° CINQ LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Douane, Rocheblave, Bienville et Dorgenois, désignés par les Nos 19 20 21 22 et 23 mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 134 pieds 10 pouces 6 lignes d'après un croquis annexé à un acte passé par devant A. Barnett, notaire le 22 juin 1871.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un et deux ans en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur. L'acquéreur devra payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat et accepter toutes les clauses de garanties ordinaires, assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1885 en sus du montant de l'adjudication et payer dix pour cent de ce même montant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Samuel Flower, notaire.
17 mars—17 21 28—avril 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur dans le Deuxième District.

Terrain pour bâtir rue Dumaine.

Succession de Noel Gaiennié et Estelle Beaulieu sa femme.

No 13,421—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 18 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 6 mars 1885, il sera vendu à l'encan—

Un certain morceau de terre dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Johnson, Prieur et Ste Anne désigné par le lot No 14 sur un plan de E. Surgi en date du 29 octobre 1874, mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 110 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1885 devant être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Robt. J. Ker, notaire.
17mars—17 21 28 avril 4 11 18

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième District.

Succession de Thomas Nightingale.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 11,527.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI le 2 mai 1885 à midi à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de ladite Cour en date du 23 mars 1885, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Huit lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les Nos 12 13 14, 18, 19, 20, 21 et 22 dans l'ilet A. Les lots 18 à 22 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 170 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles. Les lots 12, 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Napoléon, sur une profondeur de 100 pieds.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
28 mars—4 11,18,25 avril—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Troisième District.

Succession de Théodore Schultz.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B—No 12,955.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, 4 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 24 février 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Bourgogne, Poète et Dauphine, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur aura à payer, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
28fév—28—7, 14, 21, 28mars—4 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dix terrains de valeur dans le Sixième District.

Succession de George Allen.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 13,120.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, le 4 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite cour, en date du 24 février 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Dix certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Carondelet, Robert et Baronne. Les dits lots sont numérotés de 1 à 10 inclusivement, comprenant toute la façade du dit ilet sur la rue Upperline, et mesurent, chacun, 31 pieds 2 pouces face à la rue Upperline sur une profondeur de 100 pieds.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant George C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur aura à payer, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
28fév—28 mars 7 14 21 28 avr 4

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

La maison de maître de M. ESCOBAL, Rue du Canal, avec tout un ilet de terre.

No 205 rue de Chartres, entre Dumaine et Ste-Anne. Grande maison à trois étages avec attic en briques.

Nos 207 et 209 rue de Chartres, entre Ste-Anne et Dumaine. Maison à un étage avec attic en briques.

Martin del Escobal vs Ses créanciers.

No 13,184—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 46 rue Royale,—SAMEDI, 25 avril 1885 à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 17mars 1885, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la susdite affaire, savoir :

1° **Un certain ilet de terre** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville borné par les rues Canal, Douane, St Patrick et Olympia et mesurant, mesure américaine 300 pieds plus ou moins sur chacune des quatre rues.

Les améliorations consistent en cette bâtisse de maître, à deux étages, substantiellement construite, couverte en ardoises, retirée des dites rues, ayant au rez-de-chaussée salons à arches, salle à manger et bibliothèque, grand hall au second étage grand hall et quatre chambres à coucher. La bâtisse est entourée sur les quatre côtés et à chaque étage de grandes galeries. Le tout se termine en observatoire également entouré de galeries. Tout l'intérieur de la bâtisse est fini en corniches et manteaux en ardoises.

Aussi une cuisine à deux étages couverte en ardoises élevée sur des dés en briques et contenant 4 chambres à chaque étage avec grande galerie sur le côté au rez de chaussée il y a une machine à gaz de Paquette produisant une lumière supérieure à celle de la ville. Il y a aussi une grande remise contenant au rez-de-chaussée la remise, et 2 chambres à coucher au premier ; grande écurie ayant au rez de chaussée 14 stalles et 2 chambres à coucher au premier hangars dépendances poulailler et une grande serre, cuves d'une capacité de plus de 15,000 gallons lieux d'aisance chambres à bain. Il y a tout autour de la propriété un grand jardin contenant un nombre infini d'arbustes et de fleurs rares, avec à peu près 5000 orangers mandarins, nefliers, pruniers, figuiers etc. le tout donnant des fruits d'une qualité supérieure.

2 **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Dumaine et Ste Anne et mesurant en mesure américaine 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue de Chartres sur une profondeur entre lignes parallèles de 191 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages avec mansarde couverte en ardoises avec grande entrée pour voitures grand magasin et 3 chambres [illegible] au premier et au deuxième étage et deux chambres dans la mansarde. Une autre maison en briques à deux étages couverte en ardoises et contenant à chaque étage une grande chambre une autre bâtisse à deux étages contenant une grande chambre à chaque étage lieux d'aisance arrière cour citerne etc. L'arrière cour et l'entrée pour voitures sont pavées en pierres plates. La propriété porte le No 205 rue de Chartres.

3 **Un lot de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et dans le même carré d'ilet touchant la propriété ci-dessus [illegible] mesurant au pied américain 78 pieds de face à la rue de Chartres sur une première profondeur du côté le plus rapproché de la rue Dumaine de 105 pieds à laquelle distance le dit lot tourne à angle droit sur une ligne courant vers la rue Ste Anne de 16 pieds à une autre profondeur de 22 pieds et sur l'autre côté une profondeur de 127 pieds et une largeur dans le fond de 62 pieds. Les améliorations consistent en une maison en briques à un étage avec mansarde couverte en ardoises contenant une grande chambre à chaque étage, aussi deux autres bâtisses en bois convenables pour entrepôt, la cour etc., lesquelles connues par les Nos 207 et 209 rue de Chartres.

Le tout conformément aux plans d'Edgar Pilié architecte en date du 20 mars 1885.

Termes et conditions pour les propriétés premièrement et secondement décrites—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance au prix de l'adjudication à un crédit de un et deux ans représentés par des billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement et garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les actes de vente devront contenir la clause de cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite pour le recouvrement du paiement des dits billets [illegible]. Les acquéreurs assureront les améliorations sur les propriétés à eux adjugées respectivement pour le montant de la dite portion vendue à crédit et transfèreront les polices d'assurances au syndic ou aux personnes détentrices des dits billets, et les dits acquéreurs assumeront en sus du prix de l'adjudication les taxes d'État et de ville pour l'année 1885 et deposeront avec l'encanteur au moment de l'adjudication [illegible] sur le prix de l'adjudication, et finalement les actes de ventes devront contenir toutes les clauses d'usage et qui faciliteront la vente des billets des dits acquéreurs. Et pour la propriété troisièmement décrite L'acquéreur paiera COMPTANT la somme [illegible] portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du 3 février 1885 jusqu'au jour de la vente, et pour la balance du prix d'adjudication [illegible] sur les mêmes TERMES et CONDITIONS des plus haut pour les autres propriétés.

Actes de vente pardevant Edgar Grima, notaire aux frais des acquéreurs.
21 mars—21 28 avril 4 11 18 25

Propriété de valeur sur le Bayou St-Jean.

Succession de Jean Egretean.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 12,8[illegible]

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR encanteur, Bureau, No 46 rue Royale—SAMEDI 11 avril 1885 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles entre Gravier et Commune en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 mars 1885 pour le compte de la dite succession la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville sur la rive droite du Bayou St-Jean, un lot désigné par le No 13 et mesurant plus ou moins au pied américain 100 pieds de face au Bayou St-Jean ou chemin coquillé sur toute la profondeur entre lignes parallèles jusqu'à la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Félix Labatut, l'autre lot désigné par le No 12 touche au lot ci-dessus et mesure plus ou moins 100 pieds de face au dit Bayou St-Jean ou chemin coquillé sur une profondeur de 360 pieds, moins cette portion du dit lot 12 que par acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 14 juin 1869, le dit Jean Egretean a vendu à Mme A. Guenard laquelle portion mesure 32 pieds de face au Bayou St Jean sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, bornée sur un côté par la balance du lot No 12 et sur l'autre côté par le lot No. 11.

Termes et Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste, s'il y a, à 1 an de crédit avec 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, et les clauses usuelles hypothécaires, honoraires d'avocat, assurance, etc.

Acte de vente pardevant J. J. Barnett notaire aux frais des acquéreurs.
7 mars—7 14 21 25—4 11avril

PAR O. VALETON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic

Une Jument Grise.

Denegre et Chalaron vs. leurs créanciers.

PAR O. VALETON, Encanteur—SAMEDI 4 avril 1885 à midi, il sera vendu aux écuries de MM. Marx Levy & Bro rue Baronne, entre Poydras et Lafayette, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, Division A, date du 10 mars 1885 dans l'affaire de Denegre et Chalaron contre leurs créanciers No 13666 du docket de la dite cour.

Une Jument grise.
Conditions—Comptant.
25 mars—25,30—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Goelette Américaine Seguin.

Succession de Salvador Fernandez.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 11,937

PAR O. VALETON, Encanteur—LUNDI 20 avril, à midi, il sera vendu à l'encan public vis à vis de la rue Marigny, 3me District, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 16 mars 1885—

La Goélette Américaine Seguin, de Mobile, 165 13/[illegible] tonneaux, nouvellement doublée [illegible], construite en 1883, classe A 1 1/2 avec tous les agrès et appareils, telle qu'elle se trouve maintenant mouillée au wharf en face de la rue Marigny, 3me District, en parfait ordre prête à prendre la mer.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
21mars—21 28 avril 4 11 20

PAR J. V. GOURDAIN.

Bâtisse en briques, à deux étages, de grande valeur, au coin des rues Dauphine et Espagne.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No. 79 rue Bienville—SAMEDI, 11 avril 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St Charles, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir

Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Espagne, Craps et Mandeville, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles et de façade à la rue Espagne.

Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages avec verandah, recouverte en ardoises, contenant, au rez-de-chaussée 2 chambres, galerie à l'arrière, office et corridor, et au premier étage 4 chambres, galerie de derrière et cabinet, cuisine en briques, recouverte en ardoises, contenant 2 chambres au rez-de-chaussée et 2 chambres à l'étage supérieur.

Cour briquetée, 2 cuves et lieux d'aisance, gaz et waterwork, écurie dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets de l'acquéreur garantis par hypothèque sur la propriété vendue et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'au parfait paiement, ensemble avec toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs auront le privilège de payer le tout au comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix d'adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.
22mars—28—avril 4 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

GRANDE VENTE d'Emplacements de choix pour le Commerce RAPPORTANT DE BEAUX REVENUS.

Coin des rues St-Charles et Commune,
Vis-à-vis de l'Hôtel St Charles
Occupés par les Salles de Billards de Miller et divers autres.

Coin Baronne et Commune,
Vis-à-vis la Compagnie du Gaz.
Occupé par Judah Hart et autres.

Magasin Rouge No 1 sur la Levée,
Entre le marché Français et le marché aux légumes, occupé par S. Alexander comme magasin de marchandises sèches.

No 9 rue Decatur,
Vis-à-vis la Poste des Etats Unis, occupé par Folsom Bros.

No 11 rue Decatur,
Vis-à-vis la Poste des Etats Unis, occupé par George Ellis, libraire.

Coin Dauphine et Orléans,
Bâtisse en briques à un étage.

Nos 176, 178 et 180 rue Dauphine,
Entre Ste Anne et Orléans bâtisses en briques à double corps de logis.

No 53 rue Orléans,
Entre Dauphine et Bourbon bâtisse à un étage.

Rue Orléans,
Entre Bourbon et Dauphine.

Nos 122 et 124 Rue Toulouse,
Entre Dauphine et Bourgogne grande bâtisse en briques occupée par la Louisiana Troy Laundry Company.

Nos 103 et 105 rue des Remparts,
Entre St Louis et Toulouse bâtisse en briques à deux étages avec mansardes et à deux corps de logis.

No 91 rue St-Louis,
Entre Bourbon et Dauphine bâtisse en briques à deux étages.

Marie C. Durruty et als. vs. Mme Louise Gasquet et als.

En partage entre les héritiers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 12,704

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 4 Avril 1885 à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles entre Gravier et Commune en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 janvier 1885 et signé le 16 janvier 1885 par l'Hon. H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E dans l'affaire ci-dessus, les propriétés de valeur ci-après décrites à savoir :

PREMIER DISTRICT.

1. UN CERTAIN TERRAIN ensemble [illegible] situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Commune [illegible] formant le coin des rues St Charles et Commune, et mesurant au pied américain [illegible] partage fait par [illegible] Pilié assistant voyer de ville le 3 décembre 1884 [illegible] pieds 6 pouces de face à la rue St Charles 111 pieds 1 pouce de profondeur et de face à la rue Commune 121 pieds 11 pouces [illegible] sur autre ligne latérale et 43 pieds 11 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages [illegible] Nos municipaux 27 et 27 rue St Charles et Nos 141 et 143, 145, 147 et 149 rue Commune. [illegible]

2. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE [illegible] situé dans le Premier District de cette ville [illegible] rues Commune, Gravier, Baronne et Carondelet [illegible] Louis H. Pilié assistant voyer de ville le 3 décembre 1884 [illegible] 45 pieds de face à la rue Commune 110 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur [illegible]

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à trois étages [illegible] Nos municipaux 196 rue Commune et Nos 43, 45 et 47 Baronne.

Cette propriété est vendue sujette à divers baux expirant le 30 septembre 1885 à raison de [illegible] piastres par mois [illegible]

SECOND DISTRICT.

3. UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses [illegible] situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Dorsiere, Decatur et Vieille Levée [illegible] Louis H. Pilié assistant voyer de ville le 3 décembre 1884 [illegible] 29 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Decatur [illegible] 29 pieds 11 pouces 3 lignes.

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à trois étages couverte en ardoises occupée par MM. Folsom Bros, marchands [illegible] No municipal 9 rue Decatur [illegible] expirant le 30 septembre 1885 [illegible] piastres ($17[illegible]) par mois payable mensuellement.

4. UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dorsiere, Decatur [illegible] Vieille Levée [illegible] par le No 5 sur un croquis [illegible] Louis H. Pilié assistant voyer de la ville, le 3 décembre 1884, et mesurant au pied américain [illegible] 29 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Decatur sur une profondeur de 71 pieds 2 pouces 6 lignes [illegible] cette dernière rue une façade de 28 pieds 11 pouces 3 lignes.

Les améliorations consistent en une maison en briques à trois étages, couverte en ardoises, connue par le No 11 rue Decatur et occupée par George Ellis qui y tient une librairie et un magasin de fournitures de bureau. La dite propriété se vend sujette à un bail audit Geo. Ellis expirant le 30 septembre 1887, au taux suivant, savoir : Jusqu'au 30 septembre 1885 cent quarante piastres ($140) par mois, payable mensuellement du 30 septembre 1885 au 30 septembre 1886, cent cinquante piastres ($150) par mois, payable mensuellement, et du 30 septembre 1886 au 30 septembre 1887, cent soixante piastres ($160) par mois payable mensuellement.

5. TOUTE CETTE PORTION OU CE LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'emplacement compris entre le [illegible] de la Vieille Levée [illegible] public maintenant rue Peters, entre les deux Marchés, désigné par la lettre A, et ayant au pied américain 28 pieds 5 pouces de face à la ligne de la Vieille Levée, 28 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du vieux chemin public, maintenant rue Peters, 54 pieds sur le côté ouest sur la ligne du lot No 2 et 56 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur sur le côté est sur une ligne faisant face au Marché aux légumes. Le tout conformément à un croquis fait par Edgar Pilié, architecte le [illegible] novembre 1884.

Cette propriété est connue habituellement sous le nom de Red Store No 1 et les améliorations consistent en un édifice en briques à trois étages couvert en ardoises, occupé par S. Alexander qui y tient un magasin de tissus, (dry goods). Ladite propriété se vend sujette aux deux baux suivants [illegible] audit S. Alexander savoir le premier expirant le 30 septembre 1885, et le second le 30 septembre 1890, au taux de cent cinquante piastres ($150) par mois jusqu'au 30 septembre 1885 et au taux de cent trente cinq piastres ($135) par mois du 30 septembre 1885 au 30 septembre 1890, le locataire faisant toutes les réparations nécessaires.

6. DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE se touchant avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St Louis et Bourgogne, mesurant ensemble plus ou moins au pied américain, environ 64 pieds 10 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur d'environ 162 pieds 3 pouces.

Les améliorations comprennent l'édifice en briques à deux étages, couvert en ardoises, et bien connu, occupé autrefois par les ateliers de VanRooten, et aujourd'hui par la Louisiana Troy Laundry. Cette propriété se vend sujette au bail en faveur de Joseph Hernandez expirant le 31 janvier 1886, au taux de $35 par mois, le locataire s'obligeant à faire à ses frais toutes les réparations nécessaires.

7. UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, St Louis, Toulouse et Bassin, ayant au pied américain conformément au croquis fait par Edgar Pilié architecte, le 26 novembre 1884, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts sur une profondeur entre lignes parallèles de 74 pieds 3 pouces.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, avec mansardes, à double corps de logis, et couverts en ardoises, avec lieux d'aisance, etc. connue par les Nos municipaux 103 et 105 rue des Remparts. La maison a un balcon en fer sur la façade et environ 4 chambres dans chaque corps de logis. Le tout est loué à raison de cinquante piastres ($50) par mois.

8. UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Louis, Bourbon, Toulouse et Dauphine et mesurant au pied américain, conformément à un croquis fait par Edgar Pilié, architecte, le 26 novembre 1884, 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue St Louis [illegible] entre lignes parallèles de 65 pieds 7 pouces.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages, ayant 4 chambres, galerie de côté, lieux d'aisance, etc., le rez de chaussée est occupé comme entrepôt de fruits. La

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

propriété est connue comme le No 91 rue St-Louis, est louée à raison de $20 par mois payable mensuellement.

9. QUATRE CERTAINS LOTS DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Orléans et Ste Anne désignés par les lettres A, B, C, D et mesurant, au pied américain, comme suit :

Le lot A a 64 pieds 11 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes et une largeur sur la ligne du fond de 64 pieds 6 pouces et 2 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à un étage avant deux corps de logis, avec une cuisine en briques à deux étages, ayant huit chambres à chacun des côtés, lieux d'aisance etc, connue comme Nos 176 178 et 180 rue Dauphine, louée à raison de $40 par mois.

Le lot B forme l'encoignure des rues Orléans et Dauphine et mesure 33 pieds 2 pouces de face à la rue Orléans sur une profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Dauphine de 73 pieds 5 pouces et 5 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à un étage couverte en ardoises ayant cinq chambres, lieux d'aisance etc. et est occupée comme buvette, louée $30 par mois.

Le lot C mesure 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Orléans sur une profondeur entre lignes parallèles de 73 pieds 5 pouces et 5 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois et en briques à un étage, couverte en ardoises ayant quatre chambres, lieux d'aisance hangar etc. connue comme le numéro municipal 53 rue Orléans.

Le lot D mesure 28 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Orléans sur une profondeur entre lignes parallèles de 83 pieds 1 pouce. Le tout conformément aux plans et croquis faits par Edgar Pilié architecte le 26 novembre 1884. Les lots C et D sont occupés comme dépôt de bois et de charbon et sont loués à $20 par mois.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur ou des acquéreurs et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs à son ordre ou à leurs propres ordres par lui ou par eux endossés, divisés en coupons pour satisfaire l'intérêt des vendeurs, datés du jour de l'adjudication et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue pour garantir le paiement des dits billets avec toutes les autres clauses usuelles de garantie, incluses 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets. Les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées aux vendeurs. Les taxes d'Etat et de ville dues et exigibles en 1885 devront être payées par l'acquéreur ou les acquéreurs en sus du prix d'adjudication.

Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. J. Castel, notaire, aux frais des acquéreurs.
28fév—28—7, 14, 21, 28mars—4 avril

Actions, Mandats d'Ecoles, Billets, Réclamations, etc., etc.

Succession de Geo W. Collins.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR encanteur Bureau No 46 rue Royale MERCREDI 8 avril 1885 à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse St Charles rue St Charles entre Commune et Gravier en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, date 25 mars 1885 pour le compte de la dite succession.

1 Hypothèque des Billets [illegible] des comptes courants.

2 Des mandats d'écoles [illegible] émis en décembre 1874 et en février 1875 pour les services de [illegible] et décembre 1874.

3 [illegible] Association.

4 Une action du capital du Mechanics' [illegible] & Lumbermen's Exchange.

5 Dix actions capital du Odd Fellow's Hall Association.

6 Une réclamation du défunt contre M. A. Peck, 201 rue du Canal.

7 La moitié indivise de l'intérêt du défunt dans la maison de V. B. Wakeman & Cie [illegible] et comprenant [illegible]

Pour de plus amples renseignements voir l'inventaire de la succession.
28 mars—28—avril 4 8

Propriétés améliorées de valeur dans le Second District.

Nos. 417 et 419 rue Ste-Anne.

Nos. 365 et 367 rue d'Orléans.

No. 387 rue d'Orléans.

Joseph Morin contre Eugène Martin et autres

Pour un partage.

No 12,771

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 46 rue Royale—SAMEDI 11 avril 1885 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune [illegible] du 20 janvier 1885 [illegible] l'Hon. A. L. Tissot [illegible] Division A [illegible] les propriétés ci-après décrites :

1 **Un certain lot de terre**, situé dans le [illegible] rues Ste Anne [illegible]

[illegible]

2 **Deux certains lots de terre** [illegible]

[illegible]

3 **Un lot de terre** situé dans le Second district [illegible]

[illegible]

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit [illegible]

Les taxes de 1885 seront aussi payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication. Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent au montant de l'adjudication pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant Charles J. Theard aux frais des acquéreurs. 7mars—

Magnifique résidence de famille.

No 93 rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine—Second District.

Succession de John Fourton.

No 11,934—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 2 mai 1885, à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 mars 1885 pour le compte de la susdite succession les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Bourbon, Dauphine et St Philippe, mesurant au pied américain, d'après un plan fait par J. Bourgeois, voyer de la Première Municipalité, le 7 janvier 1839, 29 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Dumaine, même dimension sur la ligne du fond et 85 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que John Fourton avait achetée de Mme Celeste Marchadie d'après un acte de vente passé pardevant Julien Michel, anciennement notaire, le 6 avril 1876.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 mars—28 avril 4 11 18 25 mai 2

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par les présentes que le vingt troisième jour de février 1885, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes suivants, savoir

Mme Catherina Gambel contre H. C. Bach, son mari } No. 13,294 Division D

Sur motion de E. J. Wenck, avocat de la demanderesse, et après avoir produit les preuves à l'appui de la pétition de la dite demanderesse, la loi et les témoignages étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu le 12e jour de février 1885, soit maintenant confirmé et rendu définitif, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite demanderesse Mme Catherina Gambel, femme de Henry C. Bach, et contre le défendeur Henry C. Bach, décrétant une séparation de biens entre elle et son dit mari et dissolvant la communauté de biens et acquêts existant auparavant entre eux. La demanderesse est autorisée à faire des affaires en dehors du concours de son dit mari.

Il est de plus ordonné que le défendeur paie les frais du procès.

Jugement signé le 27 février 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de mars 1885.

PHILIP POWER Jr, Député-Greffier.
27mars—3[illegible] 30